

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/016 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

L'An deux mille quinze et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MILANI Jean-Louis, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme GIOVANNINI Fabienne
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme LACAVE Mattea à M. BIANCUCCI Jean
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme RUGGERI Nathalie à M. MILANI Jean-Louis
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille

M. VANNI Hyacinthe à M. SIMEONI Gilles

ETAIENT ABSENTS : MM.

FRANCISCI Marcel, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la transformation des postes budgétaires énoncés ci-après :

Référence délibération initiale	Poste initialement créé (filière technique catégorie C)	Transformation adoptée (filière technique catégorie C)
Délibération n° 07/46 AC du 8 mars 2007	1 adjoint technique territorial	1 agent de maîtrise
Délibération n° 07/283 AC du 7 décembre 2007	14 adjoints techniques territoriaux	14 agents de maîtrise
Délibération n° 08/30 AC du 7 février 2008	1 adjoint technique territorial	1 agent de maîtrise
Délibération n° 09/282 AC du 14 décembre 2009	1 adjoint technique territorial	1 agent de maîtrise
Délibération n° 11/079 AC du 1 ^{er} avril 2011	2 adjoints techniques territoriaux	2 agents de maîtrise

Délibération n° 11/321 AC du 15 décembre 2011	1 adjoint technique territorial	1 agent de maîtrise
<u>Au total</u> :	20 postes d'adjoints techniques territoriaux	20 postes d'agents de maîtrise (grades concernés : agent de maîtrise et agent de maîtrise principal)

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 février 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF DE CORSE**

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation la transformation de postes budgétaires. Il s'agit d'un ajustement du tableau des effectifs de la Collectivité Territoriale de Corse visant à prendre en compte les besoins recensés à l'issue de la CAP du 30 juin 2014 concernant l'accès au grade d'agent de maîtrise.

Cette mesure n'a aucun effet budgétaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.